



Mise en location de mon bien immobilier

Par floflo

Bonjour et merci d'exister ;)

Je suis propriétaire de mon bien que j'aurais aimé mettre en location.

Ensuite, moi-même, je voudrais louer un bien ailleurs (probablement en colocation).

Est-ce que cela paraît bizarre, autrement dit est-ce que ça se fait, et est-ce judicieux juridiquement et fiscalement parlant?

pour info:

Je suis à mon compte à mi-temps, et salariée sur l'autre mi-temps, donc un dossier pas sexy pour prétendre à une location.

Revenus peu élevés... Reconversion...

Divorcée, 2 enfants à charge.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'y a pas d'anomalie ni juridique ni fiscale. Votre souci va être essentiellement financier.

Si vous n'avez pas de revenus suffisants (en général 3 fois le loyer) vous aurez du mal à trouver une location. Et en étant propriétaire, vous n'aurez probablement pas (sauf cas particulier) accès à un logement social.

Vous devrez attendre votre avis d'imposition de l'année suivante pour pouvoir justifier des revenus locatifs.

Avez-vous plutôt pensé à vendre ce logement ? Vos charges et les éventuels déboires de bailleur risquent de peser lourd dans votre budget.